

Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.

La transcription complète est disponible à

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf (anglais)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf (français)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf (arabe)

M. Arifi (Maroc) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution A/60/L.48, estimant que c'est un projet qui constitue un compromis établissant un équilibre fragile entre les positions parfois divergentes des États Membres.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Organisation de la Conférence islamique par les représentants de l'Afrique du Sud et du Yémen.

En effet, la résolution qui vient d'être adoptée est le résultat d'efforts conjoints de tous les États visant à renforcer l'arsenal des instruments internationaux en matière des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et ce, en réponse aux instructions reçues de nos chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de 2005.

À cet égard, il m'est particulièrement agréable de vous présenter, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour vos efforts inlassables et votre abnégation. Mes félicitations vont également aux facilitateurs ainsi qu'à toutes les délégations qui se sont associées à la réalisation de ce résultat.

Le Royaume du Maroc, qui a participé activement aussi bien aux négociations du document final du Sommet qu'à celles ayant abouti à l'élaboration du projet de résolution, a depuis toujours affiché sa volonté de contribuer à la création du Conseil des droits de l'homme. Il a, tout au long du processus, affirmé sa conviction qu'un tel organe servirait de cadre efficace et adéquat pour consolider les acquis internationaux en matière des droits de l'homme et renforcer le consensus international dans ce domaine.

Aussi, le Maroc qui a adhéré à tous les instruments et conventions pertinents, a-t-il soutenu fermement la création d'un Conseil des droits de l'homme efficace et capable de corriger les erreurs passées de la Commission des droits de l'homme. Il demeure convaincu que le renforcement véritable de l'état de droit est la meilleure garantie pour un développement durable de l'individu et de la collectivité.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement du Royaume du Maroc, animé par la volonté de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, émet le souhait de contribuer à la réalisation des objectifs du Conseil. C'est ainsi qu'il présentera sa candidature au Conseil nouvellement créé et qu'il compte sur l'appui des États Membres épris de protection des droits de l'homme.